



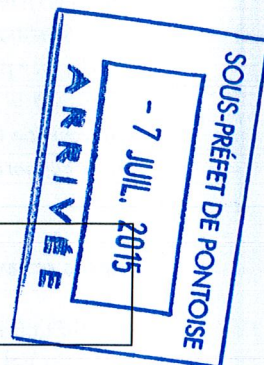
VAL D'OISE
Numérique
Syndicat mixte ouvert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Comité syndical du 2 juillet 2015

DELIBERATION N° 15-019

Objet : Lancement de la procédure de Délégation de Service Public (DSP) FTTH



Le deux juillet deux mille quinze à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
26 JUIN 2015	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguee du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguee du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguee de la CC Carnelle Pays de France
- 7 JUIL. 2015	Mme Corinne VASSEUR	Déléguee de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Vallée du Sausseron
- 7 JUIL. 2015	M. Serge KASZLUK	Délégué de la CC Ouest de la Plaine de France
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Pierre BEMELS	Délégué de la CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la Communauté de communes du Pays de France
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la Communauté de communes Vexin Val de Seine
- 7 JUIL. 2015	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy Porte de France, suppléé par M. Marcel BOYER
	<u>A donné pouvoir :</u>	
	M. Alexandre PUEYO	Délégué du Département du Val d'Oise, a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
	<u>Sont absents :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguee du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la Communauté d'agglomération Le Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Edouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Val d'Oise adopté le 22 juin 2012 par le Conseil départemental,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux rendu lors de sa séance du 2 juillet 2015,

Vu le rapport n° 15-019,

Après en avoir délibéré (108 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

RAPPELLE que l'initiative publique portée par le syndicat mixte a pour objectif la mise en œuvre du projet THD du Val d'Oise tel qu'il a été soumis auprès des services de l'Etat dans le cadre du Fonds national pour la Société Numérique et en cohérence avec le SDAN du Val d'Oise ;

DECIDE d'approuver le recours à une procédure de délégation de service public de type concessif pour l'établissement et l'exploitation du réseau départemental de communications électroniques à très haut débit porté par le syndicat Val d'Oise Numérique, conformément aux caractéristiques définies dans le rapport annexé à la présente décision et sur la base de l'avis de la Commission Consultative des Services Locaux rendu lors de sa séance du 2 juillet 2015 ;

AUTORISE le Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique à lancer la procédure de délégation de service public à l'issue de laquelle un délégataire sera désigné selon les modalités prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à accomplir toutes les formalités requises à ce titre.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Président

**Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique**

Monsieur Pierre-Edouard EON

